

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Kaouthar Benameur
Pierrick Courilleau

Pouvoir à David Saussol
Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 31
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Yann Ombrello est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-23 – FINANCES – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE DEPOSER DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE PROJET RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L2121-29, L2122-18, L2122-21,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n° 2023-12 du 13 mars 2023 autorisant le dépôt des demandes de subventions pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux,

Considérant les dispositifs de dotation de soutien à l'investissement local et Fonds vert, portés par l'Etat,

Considérant les orientations de la ville en matière d'efficacité énergétique,

Considérant le projet de création d'un schéma directeur immobilier et de rénovation énergétique des bâtiments communaux,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 4 230 000 € HT,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales réunie le 06 avril 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Modifie** la délibération n°2023-12 du 13 mars 2023 en ce sens que :

Sollicite l'Etat au titre des dispositifs de dotation de soutien à l'investissement local et Fonds vert.

Le coût estimatif du projet s'établit à 4 230 000 € HT.

Est donc demandé au titre de :

La dotation de soutien à l'investissement local, un financement de 23% du montant total, soit 991 556,24€ ;

Et au titre de l'axe 1 du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique, un financement de 32% du montant total, soit 1 356 245,84€.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les démarches nécessaires et à signer les actes afférant à ces demandes de subventions.
- **Impute** les recettes correspondantes au budget communal.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

17 AVR 2023

17 AVR 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

